

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 13 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi treize avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Premier Adjoint, par délégation de Monsieur le Maire.**

Etaient présents :

Mesdames : Martine CLAUSSE - Nadia DORE - Anne-Marie FARRUDJA - Nadine GALLOIS - Marie Louise HUSSON – Laetitia SCHLEGEL – Catherine MANGEOT – Nadia DORE – Cécile LANA – Jacqueline GENAY.

Messieurs : Paul BINDA - Jacques BOURGUIGNON - Paul BRANDMEYER - Alain COLLET - Abdulhak EL OMARI - Thierry EVA - Michel GUTH - Hervé LAHEURTE – Olivier MARTET.

Etai(en)t absent(s) :

Madame Mélissa COLIN

Avai(en)t donné procuration :

Madame Sandra DEMOUGIN avait donné procuration à Madame Magali THOMASSIN – Madame Evelyne SASSETTI avait donné procuration à Madame Sarah CONCHERI – Monsieur Bertrand DANIEL avait donné procuration à Madame Martine CLAUSSE – Monsieur Christian PILLER avait donné procuration à Madame Anne Marie FARRUDJA.

En l'absence de Monsieur Ghislain DEMONET, Monsieur Olivier MARTET ouvre la séance et désigne Monsieur Paul BINDA comme secrétaire de séance.

Monsieur le Premier Adjoint soumet le compte-rendu au vote. Observation : il sera ajouté que le Maire ne prend pas part au vote du compte administratif. Il sort donc de la salle du conseil pendant le vote.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité des votants (6 abstentions)

1. Vote des taux 2017

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire 2017, Monsieur le Premier Adjoint propose à l'assemblée délibérante de maintenir à taux constants les taxes directes locales.

Il est précisé que suite à une information récente des services fiscaux, il n'est pas possible de différencier les taux de la taxe d'habitation de celui de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Les bases prévisionnelles 2017 de THLV (190 460 €) doivent être considérées comme indicatives, car elles sont estimées à partir du fichier des logements vacants de l'année précédente et ne tiennent donc pas compte des mises à jour, effectuées au cours de l'année 2017, susceptibles d'exclure certains logements vacants de l'imposition à la taxe d'habitation. Les prévisions de recette fiscales inscrites au budget primitif 2017 ne prennent en compte que 46.90 % du produit issu de l'état fiscal N°1259.

Après explication, Monsieur le Premier Adjoint propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les taux des taxes directes locales de la façon suivante :

	Proposition 2017
Taxe d'habitation (TH & THLV)	22.74 %
Taxe foncier bâti (TF)	17.85 %
Taxe foncier non bâti (TFNB)	26.09 %
CFE	22.41 %

Le Conseil Municipal passe au vote, et :

- **Fixe les taux de la fiscalité locale tels que proposés ci-dessus, à 19 voix pour, 1 abstention et 6 contres.**

Madame Anne-Marie FARRUDJA explicite le vote du groupe « Blainville, toujours en action » par une opposition à une taxation sur les logements vacants.

2. Budgets primitifs 2017

Monsieur le Premier Adjoint présente les propositions nouvelles en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement des budgets primitifs 2017 pour la Commune et les budgets annexes.

- Dépenses de fonctionnement :
 - Consolidation du budget de la Caisse des Ecoles pour un montant de 330 000 €. Celui regroupe désormais l'ensemble des dépenses liées à la scolarité des élèves de la Commune ;
 - Création d'une bourse aux jeunes sportifs ;
 - Travaux de réfection du mur du cimetière ;
 - Travaux d'entretien de voirie suite à un affaissement de la chaussée rue de Vitrimont.
- Dépenses en investissement :
 - Aménagement de terrain rue de la filature ;
 - Poursuite des investissements au cimetière avec l'installation d'un portail et de caves urnes funéraires ;
 - Travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics dans le cadre de l'AD'AP ;
 - Réfection de voirie rue des Corvées pour un montant total de 350 000 € ;
 - Achat de matériel technique dans le cadre de l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires, investissement financé en partie par l'Agence de l'Eau ;
 - Poursuite de la rénovation du réseau d'éclairage public : achats de délesteurs, et rénovation de l'éclairage du Pont Galliéni ;
 - Projet de classe numérique dans les écoles élémentaires de la Commune, investissement financé en partie par le Ministère de l'Education Nationale ;

- Achat de mobilier pour les structures petite enfance et enfance de la Commune, notamment dans le cadre du projet « Espace Macaron » ;
- Création d'un parking au square Lenoncourt.
 - Recettes de fonctionnement :
- A partir de cette année, les budgets du CCAS et de la Caisse des Ecoles rembourseront sur le budget principal l'intégralité de la masse salariale des agents qui interviennent dans les établissements ainsi que certains frais qui ne peuvent pas être individualisés sur leur budget respectif (fluides et maintenance des équipements thermiques). Ces recettes importantes viennent équilibrer les nouvelles dépenses liées à ces équipements.
 - Recettes d'investissement :
- Deux nouvelles recettes exceptionnelles ont été notifiées et inscrites au budget primitif : 163 000 € au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) et 260 000 € au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT). Ces subventions interviennent dans le cadre du projet « Espace Macaron ».

Madame FARRUDJA a fait remarquer que les dotations qui apparaissent dans les documents n'ont pas été mises à jour suite à la notification officielle par les services de l'Etat sur le site de la DGCL.

Il est précisé que lors de l'envoi des documents, les montants n'étaient pas publiés. Les services de la collectivité prennent en compte les montants réactualisés régulièrement. Aussi, la dotation forfaitaire s'élève à 658 839 euros, la DSR bourg centre à 217 791 euros, la DSR péréquation à 61 015 euros, la DSR cible à 72 797 euros et la DNP 143 517 euros, soit une augmentation d'environ 14 000 euros par rapport aux premières prévisions.

Les budgets primitifs sont ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal passe au vote, et :

- **Vote les Budgets Primitifs à 20 voix pour et 6 abstentions.**
- **Vote budgets annexes à 20 voix pour et 6 abstentions.**

3. Amortissements des immobilisations 2017

Monsieur le Premier Adjoint rappelle aux membres du Conseil Municipal que la comptabilité M14 impose l'amortissement des immobilisations et des subventions. Cela constitue des opérations d'ordre qui sont créditées en dépenses et en recettes chaque année.

Monsieur le Premier Adjoint soumet à l'examen du Conseil Municipal le tableau récapitulatif des amortissements.

Les crédits nécessaires à l'amortissement des biens pour l'année 2017 sont ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

Après présentation, le Conseil municipal passe au vote, et :

- **Valide à l'unanimité l'amortissement des immobilisations pour l'année 2017, à l'unanimité.**

4. Ressources Humaines – marché « Prévoyance – Maintien de salaire »

En application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du code des marchés publics, la Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle (CDG54) a souscrit, en septembre 2012, pour son compte et pour le compte des collectivités et établissements du département qui lui ont données mandat, un contrat-cadre à adhésion facultative au titre du risque « Prévoyance – Maintien de salaire ».

Après 4 années de maintien des taux obtenus, le prestataire du marché actuel, la Mutuelle Nationale Territoriale, a fait connaître au CDG54, en fin d'année dernière, son intention d'augmenter ses tarifs de 40%. Aussi, le CDG54 souhaite relancer une consultation afin de tenter de contenir une éventuelle augmentation tarifaire qui s'appliquerait aux collectivités adhérentes.

Aussi, Monsieur le Premier Adjoint propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à mandater le CDG54 dans le cadre de cette mise en concurrence.

Il est bien entendu précisé qu'à l'issue la collectivité garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat-cadre si les conditions obtenues au terme de la procédure de mise en concurrence ne s'avéraient pas satisfaisantes.

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote et :

- **Autorise Monsieur le Maire à mandater le CDG dans le cadre de la mise en concurrence pour la garantie Prévoyance, à l'unanimité.**

5. Prévention – Document Unique des risques et Programme Annuel de prévention

La collectivité s'est engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels, dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique.

Ce projet a lieu en partenariat avec le Centre de gestion de Meurthe et Moselle et le Fonds National de Prévention qui y apporte une contribution financière sous forme de subvention.

Pour mémoire, le conseil municipal autorisait :

- par délibération en date du 16 novembre 2015, Monsieur le Maire à présenter un dossier de subvention au Fonds National de Prévention (FNP),
- par délibération du 29 février 2016, la mise à disposition par le CDG54 d'un conseiller de prévention afin de conduire la démarche de prévention des risques professionnels.

Dans ce cadre, le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le Programme Annuel de Prévention de la collectivité ont été réalisés pour l'année en cours. Ils seront mis à jour et soumis à l'avis du Comité Technique chaque année.

Après en avoir pris connaissance, Monsieur le Premier Adjoint demande au Conseil Municipal d'approuver le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le Programme Annuel de Prévention réalisés.

Le Conseil Municipal passe au vote, et :

- **Valide à l'unanimité le Document Unique et le Programme Annuel de Prévention 2017 en découlant.**

6. Informations et questions diverses

La commune accueille depuis 15 jours 8 personnes d'origine soudanaise suite à la fermeture du centre d'accueil de Neuves Maisons.

L'ARS a contacté la mairie afin d'informer que suite à la destruction du centre de Grande-Synthe, Deux familles de réfugiés devraient intégrer la commune prochainement. La commune ne dispose pas de plus d'information pour le moment.

Madame Sarah CONCHERI, représentante du CCAS, insiste sur le suivi et la bonne intégration de ces personnes. Les riverains sont souvent consultés et font remonter une très bonne intégration.

Le voyage des anciens est prévu le 2 juillet prochain. Les participants déjeuneront à Charmes au restaurant le Zen et se rendront ensuite au village de XARONVAL à la redécouverte des vieux métiers. Contacter le CCAS pour tout renseignement sur cette sortie et inscription.

L'organigramme et le tableau des effectifs de la mairie pour l'année 2017 est également porté à connaissance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Premier Adjoint lève la séance du Conseil Municipal.



Le 1^{er} Adjoint
MARTET



John Adams
Cambridge